

EXAMEN SENSITIF DU PIED

La neuropathie peut être détectée par un mono filament de 10 g (5,07).

Test au monofilament

- ▶ L'examen doit être fait au calme, dans une ambiance détendue.
- ▶ Appliquer d'abord le monofilament sur les mains du patient (ou sur le coude ou le front) afin qu'il sache ce qu'il doit ressentir.
- ▶ Le patient ne doit pas voir si l'examineur applique ou non le filament et où il l'applique.
- ▶ Les trois sites à tester sur chaque pied sont indiqués sur la figure ci-dessous



- ▶ Appliquer le filament perpendiculairement à la surface de la peau



- ▶ La durée totale du test comprenant l'approche du filament, le contact cutané et le retrait doit durer environ 2 secondes.
 - ▶ Appliquer le filament à la périphérie et non sur le site de l'ulcère ; ne pas l'appliquer sur une callosité, une cicatrice ou du tissu nécrotique.
 - ▶ Ne pas le faire glisser sur la peau ou faire des contacts répétés au niveau de la zone explorée.
 - ▶ Appuyer le filament sur la peau et demander au patient si il ressent la pression appliquée (Oui/Non) et où il la ressent (Pied Droit/Gauche).
 - ▶ Répéter l'application deux fois au même site en intercalant un "test factice" au cours duquel le filament n'est pas appliqué (au total : 3 questions par site).
 - ▶ La sensation de protection est conservée à chaque site si le patient répond correctement à deux des trois applications. Elle est absente si deux des trois réponses sont fausses : le patient est alors considéré à risque d'ulcération.
- Encourager le patient pendant le test.

► INFORMATION AUX MEDECINS

PRISE EN CHARGE DU PIED DIABETIQUE QUAND ET COMMENT ? POUR MES PATIENTS



**COMMISSION PARITAIRE REGIONALE DES MEDECINS
DE LA REGION RHONE-ALPES
COMMISSION PARITAIRE REGIONALE DES PEDICURES-
PODOLOGUES DE LA REGION RHONE-ALPES**



JE PEUX PRESCRIRE DES SÉANCES DE SOINS DE PRÉVENTION DES LÉSIONS DES PIEDS POUR MES PATIENTS DIABÉTIQUES ?

Les séances de soins de prévention des lésions des pieds pour les patients diabétiques peuvent être prescrites par tout médecin généraliste ou tout médecin spécialiste.

Ma prescription médicale comprend la réalisation d'un bilan podologique initial effectué par un pédicure-podologue. Ce bilan sera enrichi au fil des séances de soins de prévention.

Pour respecter le secret médical et la NGAP, je peux rédiger ma prescription ainsi :
 « X séances de prévention des lésions des pieds à risque de grade 2 par un pédicure-podologue sur une année ».
 « Y séances de prévention des lésions des pieds à risque de grade 3 par un pédicure-podologue sur une année ».

Seules 4 séances pour le grade 2 et 6 séances pour le grade 3 sont prises en charge par l'assurance maladie, ce qui ne préjuge pas de la nécessité de faire ou non plus de séances.

QUELLE PRISE EN CHARGE MÉDICALE POUR MES PATIENTS ?

La prise en charge des soins de prévention du pied diabétique est conditionnée par la gradation du risque podologique.

Cette gradation peut être effectuée par le médecin ou le pédicure-podologue habilité à pratiquer ces soins.

Pour déterminer la gradation du risque, le professionnel doit répondre à ces questions :

- ▶ Le patient a-t-il une neuropathie ?
- ▶ Le patient a-t-il une artérite ?
- ▶ Le patient a-t-il une déformation des pieds ?
- ▶ Le patient a-t-il un antécédent d'ulcération ou d'amputation ?

QUELLE PRISE EN CHARGE DE L'ASSURANCE MALADIE ?

Seuls sont pris en charge les actes effectués par des pédicures-podologues conventionnés* et habilités, sur la base de 27 euros par séance et dans la limite du nombre de séances prévues en fonction du grade déterminé.

*Liste disponible sur ameli.fr / Professionnels-de-Santé / Pédicures-Podologues / votre-caisse-rhone / nos-services-et-imprimés

GRADE	DEFINITION	PRISE EN CHARGE
0	Pas de neuropathie	<ul style="list-style-type: none"> ● Examen annuel des pieds par le médecin. ● Eventuelle consultation podologue non prise en charge par l'Assurance Maladie.
1	Neuropathie sensitive* Sans artérite double* ni déformation	<ul style="list-style-type: none"> ● Examen des pieds et des chaussures à chaque consultation par le médecin. ● Education thérapeutique du patient. ● Eventuelle consultation podologue non prise en charge par l'Assurance Maladie.
2	Neuropathie sensitive* Artérite* et/ou Déformation du pied	<ul style="list-style-type: none"> ● Examen des pieds et des chaussures à chaque consultation par le médecin. ● Education thérapeutique du patient. ● Séances de prévention réalisées par un podologue.
3	Antécédent d'ulcération du pied (grade3/a), et/ou amputation de membre inférieur (grade 3/b)	<ul style="list-style-type: none"> ● Examen des pieds et des chaussures à chaque consultation par le médecin. ● Education thérapeutique du patient. ● Séances de prévention réalisées par un podologue habilité ● Si nécessaire orthèses planaires et chaussures adaptées. ● Bilan annuel auprès d'une équipe pluridisciplinaire référente (centre spécialisé du pied).

* Neuropathie sensitive définie par l'anomalie au test au monofilament

* Artérite des membres inférieurs définie par l'absence des pouls ou un IPS inférieur à 0,90